

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 20 MAI 2025 à 20h00

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle de Conseil Municipal sous la présidence de Madame Florence BOULLIER, Maire.

La convocation a été adressée le 15 mai 2025.

Étaient présents : Florence BOULLIER, François LIARD, Karine LATOUCHE, Jean Yves PROUST, Monique MARCHE, Jean Claude RICHARD, Evelyne DAVID, Christophe JEANPIERRE BERRAUD, Laetitia JEANPIERRE BERRAUD, Florent MARTIN, Janine PERROT, Alain IZOPET.
Arrivée de Jean Claude RICHARD à 20h48

Étaient excusés : Fabienne BAUDON donne pouvoir à Jean Yves PROUST, Julien GAURON donne pouvoir à Christophe JEANPIERRE BERRAUD, Jessy GONET, Marie Pierre DUBOIS-BOUGREAU, Christophe BRETON, Anne MOLVEAU donne pouvoir à Alain IZOPET.

Étaient absents : Fiancée-Gernavey BANTABA

Secrétaire de séance : Laetitia GUARY

Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal la possibilité de rajouter trois points supplémentaires à l'ordre du jour concernant :

- Le choix des entreprises à consulter pour les travaux de voirie
- La convention de formation professionnelle pour l'agent gérant la bibliothèque
- Le choix du nom de la salle des fêtes

Approbation du procès-verbal de la réunion du 1^{er} avril 2025

Le procès-verbal a été transmis à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte le procès-verbal de la séance précédente.

Réponse à l'appel à projet « sobriété énergétique » du SIEIL pour les travaux de rénovation des bâtiments communaux reliés à la géothermie

Madame le Maire rappelle que la commune de Saint-Epain est adhérente à la compétence « électricité » du Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL). Dans le cadre de son programme « appel à projet sobriété énergétique », Elle propose au conseil municipal de répondre à celui-ci pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux qui seront reliés à la géothermie.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide :

- de répondre à l'appel à projets du SIEIL pour financer ces travaux,
- de céder la prime CEE (Certificats d'Économies d'Énergie) au SIEIL,
- de garantir l'absence de valorisation parallèle des CEE par un autre tiers,
- d'autoriser le SIEIL à communiquer sur le projet dans sa communication institutionnelle,
- et d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande.

La commune précise que la subvention sollicitée s'effectuera dans la limite de 20 % de reste à charge, selon le plan de financement établi ci-dessous :

Dépenses		Recettes		
Audits énergétiques	4 199.00	Région CRST <i>sollicité</i>	100 410.00	26%
Travaux	351 581.00	DETR <i>sollicité</i>	114 908.26	30%
Maîtrise d'œuvre	27 247.53	SIEIL <i>sollicité</i>	14 498.26	4%
		Etat - Fond vert <i>sollicité</i>	76 605.51	20%
		Autofinancement	76 605.51	20%
TOTAL DEPENSES	383 027.53	TOTAL RECETTES	383 027.53	100%

Suppression d'un poste ATSEM de 2ème classe et création d'un poste d'ATSEM de 1ère classe dans le cadre d'un avancement de grade

Madame le Maire fait part que dans le cadre d'un avancement de grade pour Madame Alexia ROY, il convient de supprimer le poste d'ATSEM de 2ème classe et d'ouvrir un poste d'ATSEM de 1ère classe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **La suppression, à compter du 1^{er} septembre 2025, d'un emploi d'agent spécialisé de 2ème classe des écoles maternelles à temps non complet, à raison de 28/35^{èmes},**
- La création, à compter du 1^{er} septembre 2025, d'un emploi d'agent spécialisé de 1ère classe des écoles maternelles à temps non complet, à raison de 28/35^{èmes}**

Enfouissement des réseaux – Vallée de Courtineau Phase 1

La commune de Saint-Epain a sollicité le Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL) pour une proposition de dissimulation des réseaux électriques et télécom dans la Vallée de Courtineau, du n°14 au n°434.

Par courrier du 21 février 2025, la demande a été formalisée auprès du SIEIL.

Les estimations financières sont les suivantes :

- Coût total des travaux pour le réseau électrique : 184 745,41 € TTC, dont une part communale nette de 46 186,35 € HT
- Coût estimatif pour la dissimulation du réseau télécom : 110 992,46 € TTC
- Un fonds de concours de 11 255,07 € peut être attribué à la commune pour le réseau télécom, sur demande.

Afin que le SIEIL puisse inscrire l'opération dans son programme de travaux, il est nécessaire que la commune confirme son engagement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve les travaux de dissimulation des réseaux dans la Vallée de Courtineau – Phase 1 et s'engage à prendre en charge la part communale, soit 157 178,81 € TTC**
- **Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération,**
- **Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025**

Convention de mise à disposition de la maison troglodyte pour l'association de la Vallée de Courtineau

Madame le Maire rappelle les échanges du conseil municipal du 25 février 2025 concernant la mise à disposition de la maison troglodyte à l'association de la Vallée de Courtineau.

Une entreprise est intervenue afin d'installer le nécessaire pour la sécurité et protection des usagers.

Afin de mettre ce bien à disposition de celle-ci, un projet de convention a été étudié entre les élus et la Présidente.

Madame le Maire présente les grandes lignes de celle-ci :

- L'Association devra respecter les horaires d'ouverture et de fermeture fixés par la Commune en fonction de la nature des activités et suivant un planning fourni par l'association.
- L'association sera responsable de l'entretien des locaux et devra veiller au bon usage des toilettes sèches ;
- La commune s'engage à fournir les consommables nécessaires à l'utilisation des toilettes sèches
- La commune interviendra pour le débroussaillage dans la limite de quatre fois par an.
- L'Association s'engage à souscrire une assurance couvrant les risques liés à l'utilisation du bien, incluant notamment la responsabilité civile pour les dommages causés à des tiers. L'Association s'assurera que les associations utilisant la maison soient bien assurées. La Commune décline toute responsabilité en cas de sinistre survenu dans les locaux mis à disposition.
- La présente convention peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties, avec un préavis de 1 mois, en cas de manquement aux engagements définis par la convention, ou en cas de force majeure.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité autorise la signature de cette convention avec la l'association de la Vallée de Courtineau. Un état de lieux sera annexé à celle-ci.

Convention avec les Mondes de Louise

Madame le Maire rappelle la demande de Madame Louise LEGER « Les Mondes de Louise » pour la mise à disposition de l'église (hors clocher et sacristie), et de la salle Jeanne d'arc à l'occasion de l'organisation de balades contées dans le centre bourg.

Afin d'encadrer la mise à disposition des locaux, celle-ci doit faire l'objet d'une convention précisant les conditions d'occupation, les droits et obligations de chacune des parties, notamment :

- La période d'occupation, du 13 juin au 6 septembre 2025, selon un calendrier annexé à la convention,
- L'utilisation prioritaire des locaux, sous réserve d'une coordination en cas de besoin d'utilisation ponctuelle par la commune,
- Une participation forfaitaire de 100 € au titre de l'entretien sera demandée,
- La souscription par l'Utilisateur d'une assurance responsabilité civile professionnelle,
- La possibilité de résiliation anticipée pour motif d'intérêt général ou en cas de manquement grave.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve la mise à disposition de l'église (hors clocher et sacristie) et de la salle Jeanne d'Arc avec « Les Mondes de Louise » représenté par Madame Louise Léger,**
- **autorise Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.**

L'association Mémoire et Patrimoine s'est associée à l'événement et proposera ses livres à la vente à la sortie de la salle Jeanne d'Arc.

Demande de subventions

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des demandes de subventions sont parvenues en mairie de la part de :

- L'Harmonie Batterie Fanfare de Saint Epain pour l'achat de vestes
- Le Secours Catholique

Après l'exposé entendu, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder les subventions telles que :

Harmonie Batterie Fanfare de Saint Epain – achat de vestes	1 000.00€
Secours catholique (12 contres, 2 abstentions, 1 pour)	NON

Choix des entreprises à consulter dans le cadre des travaux de voirie 2025

Monsieur Jean Yves PROUST, Adjoint en charge de la voirie, expose la nécessité de consulter des entreprises pour le programme des travaux de voirie 2025.

Après échanges et à l'unanimité, le conseil municipal décide de contacter cinq entreprises : BELIN TP, COLAS, RTL, TPPL, VERNAT TP

Convention de formation professionnelle pour Gladys DUBOIS

Madame Monique MARCHÉ, conseillère déléguée en charge de la bibliothèque, présente au Conseil Municipal la demande de convention de formation professionnelle formulée par l'agent en charge de la bibliothèque.

Cette formation, visant l'obtention du titre d'auxiliaire de bibliothèque, se déroulera à Blois, de septembre 2025 à juin 2026, pour un total de 200 heures de formation théorique et 35 heures de stage pratique.

L'objectif de cette formation est de permettre à l'agent de développer ses connaissances professionnelles et d'acquérir des compétences spécifiques adaptées au poste de bibliothécaire, afin d'améliorer le service rendu aux usagers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention de formation professionnelle.

Choix de la dénomination de la salle des fêtes

Madame le Maire rappelle les travaux de rénovation de la salle des fêtes et leurs avancements et l'importance de la nommer.

Après échanges en commission et rencontre avec la famille, le choix s'est porté sur le nom d'un ancien maire, Philippe BARILLET pour son engagement et dévouement envers la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité après discussion décide de nommer la salle des fêtes

L'inauguration est prévue le 6 septembre 2025.

Questions diverses :

- Madame le Maire informe le conseil municipal que pour donner suite à l'avis des ABF concernant la sécurisation et la réfection des trottoirs rue d'Azay le RIDEAU, les devis de l'entreprise VERNAT TP ont été réactualisés pour un montant total de 65 894.94€, une subvention au titre des amendes de police de 12 832.22 a été perçue pour cette opération.
- Madame le Maire fait part d'un courrier reçu du Parc naturel régional Loire Anjou Touraine suite à l'adhésion de la commune au syndicat mixte du Parc. Le prochain comité syndical se tiendra le 28/06/25 à Montsoreau.
- Madame le Maire fait lecture d'un courrier reçu de Madame FLORE et Monsieur GRANDIDIER concernant des problèmes récurrents d'inondation du fait de l'écoulement des eaux de ruissellement qui descendent du chemin communal et s'accumulent dans leur cour. Ils sollicitent l'autorisation d'installer un caniveau transversal quelques mètres avant leur propriété afin de remédier à ce souci. Un rendez-vous sur place a eu lieu et l'accord a été donné pour effectuer les travaux.
- Madame le Maire fait part de la notification de subvention reçue du département au titre du FDSR 2025 qui s'élève à 17 345.00€ pour la construction du pump-track.
- Madame le Maire fait lecture d'un courrier reçu en mairie d'une artiste Elisabeth STEIN suite à l'organisation de l'exposition et du vernissage dans le musée du Presbytère. Elle tient à remercier Monique MARCHE pour tout son travail.
- Madame le Maire fait lecture d'un mail reçu de la présidente de l'Harmonie Batterie Fanfare concernant l'organisation du concert du dimanche 22/06/25, demandant la possibilité de bénéficier de la cour devant le musée du Presbytère. Un accord favorable sera donné.
- Monique MARCHE présente les devis reçus pour la réfection du mur du cimetière :

Entreprises	Montant TTC
MACONNERIE BRUNET	11 798.40
SARL ROBIN ET FILS	17 522.40
MC HABITAT	19 785.30
LARCHER JEROME	10 191.00

Elle propose de retenir l'entreprise la plus intéressante, soit l'entreprise MACONNERIE BRUNET car elle remplit toutes les attentes des travaux à effectuer.

- François LIARD présente les devis reçus de l'entreprise LKD-BOIS concernant la fourniture des panneaux d'affichage en bois afin d'y insérer les plans communaux. Le montant du panneau simple est de 1 998.91€ (4 panneaux sont nécessaires) et celui du panneau double est de 3 203.44€.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire prononce la clôture de la séance à 22h10.

**Le Maire,
Florence BOULLIER**

